

## CONSEIL MUNICIPAL du 7 juin 2022 / COMPTE-RENDU

**Présents** : M GIRARDEAU, P HERBRETEAU, JP LAMBERT, C JAULIN, J CHOLLET C CLERFEUILLE, S BOURGOIN, P BRAUD, M DEPOUTOT, P DOBBELS, J PERCHE, T SICOT, V TOFFANO, A VIROULAUD.

**Absents excusés** : N VARLEZ (pouvoir à JM GIRARDEAU), B LANAUD (Pouvoir à V TOFFANO), C COLLIN, S PARMENTIER, N BUJARD.

Adoption du compte-rendu de la précédente séance du conseil municipal.

### **Décisions du maire prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)**

#### **Budget principal**

##### 1 – Commande publique – 1.1 Marchés publics

Signature d'un devis « Cantine scolaire – création d'un service de restauration » pour un montant de 45 131.04 € TTC – Société Mat Hôtel

##### 1 – Commande publique – 1.1 Marchés publics

Signature d'un avenant N°1 « Marché de fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire » Société Sodexo

##### 8 -Domaine de compétences par thème – 8.3 Voirie

Signature d'un devis « Sens unique Ancienne Gendarmerie vers place de l'Eglise - Signalétique » pour un montant de 12 632.62 € TTC – Société Signaux Girod

##### 8 -Domaine de compétences par thème – 8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Signature d'un devis « Bâtiments communaux – remplacement d'extincteurs et plan d'évacuation » pour un montant de 2 946 € TTC – Société ABC FEU

##### 8 -Domaine de compétences par thème – 8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Signature d'un devis « Bâtiments communaux – Entretien des climatisations » pour un montant de 1 616.77 € TTC – Entreprise PICOTY

##### 8 -Domaine de compétences par thème – 8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Signature d'un devis « Bâtiments communaux – Remise en peinture » pour un montant de 6 957.50 € TTC – Entreprise WISLER

##### 8 -Domaine de compétences par thème – 8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Signature d'un devis « Presbytère– Remise en peinture » pour un montant de 1 330.80 € TTC – Entreprise WISLER

##### 8 -Domaine de compétences par thème – 8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Signature d'un devis « Presbytère – Salle de Bain – Mise en place d'une cabine de douche » pour un montant de 1 440.80 € TTC – Entreprise PICOTY

##### 8 -Domaine de compétences par thème – 8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Signature d'un devis « Bâtiments communaux – Mise aux normes électriques » pour un montant de 2 568 € TTC – Entreprise ES ELEC

##### 8 -Domaine de compétences par thème – 8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Signature d'un devis « Mairie – nettoyage de la façade et de la toiture » pour un montant de 4 455 € TTC – Entreprise Les Façadiers de Saintonge

#### 8 -Domaine de compétences par thème – 8.9 Culture

Signature d'un devis « Bulletin municipal Juin 2022– choix du prestataire » pour un montant de 2 545.20 € TTC – Imprimerie Milleo

#### 8 -Domaine de compétences par thème – 8.9 Culture

Signature d'un devis « L'Abaca saison culturelle 2022/2023 – choix du prestataire pour la réalisation des plaquettes » pour un montant de 1 759.20 € TTC – Imprimerie Milleo

#### 8 -Domaine de compétences par thème – 8.9 Culture

Signature d'un devis « Médiathèque anniversaire des 20 ans – Achat de sacs cabas toile » pour un montant de 987 € TTC – Société ARTIPACK

#### 8 -Domaine de compétences par thème – 8.9 Culture

Signature d'un devis « Fête du 13 juillet – Choix du prestataire pour le spectacle pyrotechnique » pour un montant de 3 550 € TTC – Société Arts et Feux

### **1) Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet**

Monsieur le maire expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 1°,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié au remplacement d'un agent titulaire actuellement en formation de reconversion.

Il est proposé au conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT de :

- **PROCEDER** au recrutement d'un agent contractuel à temps complet dans le grade d'adjoint technique pour une période allant du 01 septembre 2022 au 11 février 2023.
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce recrutement.
- **PRECISER** que :
  - cet agent assurera des fonctions d'agent des écoles et du périscolaire
  - la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut correspondant à l'échelon 4 du grade d'adjoint technique.
  - les crédits correspondants seront inscrits au budget.

➤ **Adopté à l'unanimité**

### **2° Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation a temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3-1 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)**

Monsieur le maire expose :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 1°,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service de l'accueil de loisirs.

Il est proposé au conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT de :

- **PROCEDER** au recrutement d'un agent contractuel à temps non complet de 9.5/35ème dans le grade d'adjoint d'animation pour une période allant du 01 septembre 2022 au 07 juillet 2023.
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce recrutement.
- **PRECISER** que :
  - cet agent assurera des fonctions d'agent d'animation à l' ALSH.
  - la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut correspondant à l'échelon 4 du grade d'adjoint animation.
  - les crédits correspondants sont inscrits au budget.

➤ **Adopté à l'unanimité**

### 3° Demande de subvention au titre de la communication – saison culturelle 2021

Monsieur le maire expose :

Une subvention peut être demandée au département de la Charente dans le cadre du soutien à la communication pour les scènes de 3<sup>ième</sup> cercle, en l'occurrence pour la saison culturelle à l'Abaca au titre de l'année 2021.

Le budget peut être énoncé de la manière suivante :

- Dépenses	3 886 €
- Recettes	1 500 € (Subvention du département) 2 386 € (Autofinancement)

Il est proposé au conseil municipal de :

- **DECIDER** de demander une subvention au département de la Charente dans le cadre du soutien à la communication pour les scènes de 3<sup>ième</sup> cercle, en l'occurrence pour la saison culturelle à l'Abaca au titre de l'année 2021.
- **DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la constitution du dossier.

➤ **Adopté à l'unanimité**

### 4 Décision modificative restaurant le tire bouchon – travaux suite au cambriolage

Monsieur le maire expose :

Le restaurant le Tire-Bouchon dont la commune est propriétaire a été cambriolé dans la nuit du 19 février dernier.

Les dégradations constatées concernent la porte d'entrée. Plusieurs devis ont été demandés, le bureau a retenu celui de l'entreprise GEAY pour un montant de 3 720.82 €.

Les crédits n'ayant pas été inscrits au budget, il y a lieu d'effectuer une décision modificative de la manière suivante :

- Dépenses Imprévues (020) :	- 3 800 €
- Restaurant Le Tire-Bouchon (2313-113) :	+ 3 800 €

Il est proposé au conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la décision modificative présentée.
- **DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour le suivi comptable de cette décision.

➤ **Adopté à l'unanimité**

## 5 °GRDF – Redevance d’occupation du domaine public – Année 2022

Monsieur le maire expose :

Comme chaque année GRDF est tenu de s’acquitter auprès de la commune de la redevance au titre de l’occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Pour cette année, au regard de la règle de calcul de la redevance le montant total dû est de 718 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De FIXER** la redevance due par Gaz Réseau distribution France pour l’année 2022 à 718 €.

➤ **Adopté à l’unanimité**

## 6° Convention de forfait communal - Année 2022– OGEC Sainte Eustelle

Monsieur le maire expose :

Par délibération en date du 26 mars 2018, la commune a signé une convention de forfait communal avec l’école privée Sainte Eustelle. Cette école étant sous contrat d’association avec l’état, la commune a l’obligation de participer au financement de ses dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles.

Cette convention définit les conditions de financement. La convention était conclue pour une durée de trois ans elle est arrivée à échéance ; Il y a lieu de la renouveler.

La nouvelle convention pourrait être signée pour une durée de 1 an. Elle sera revue en 2023 avec calcul du nouveau forfait communal.

Par ailleurs, la convention prévoit que le Conseil Municipal désigne un représentant qui doit être invité au conseil d’administration de l’OGEC. Bruno LANAUD adjoint en charge des écoles est proposé.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **ADOPTER** la convention de forfait communal 2022 avec l’école Sainte Eustelle.
- **DESIGNER** Bruno LANAUD pour représenter la commune au conseil d’administration.

➤ **Adopté à l’unanimité**

## 7° Signature du marché – Fourniture et livraison d’un tracteur et d’une épareuse

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre du marché : **Fourniture et livraison d’un tracteur et d’une épareuse** voici le déroulement de la procédure :

Le marché a été passé selon la procédure adaptée conformément à l’article 28 code des marchés publics.

Marché de service à lot unique.

Le marché ne comporte pas de variante obligatoire. Les variantes libres étaient autorisées.

Budget initial alloué à l’opération : 130 000 €.

### Publicité

La consultation a fait l’objet d’un appel public à la concurrence transmis le 22 avril 2022 et publiée dans le Sud-ouest Edition Charente et sur le site [www.marchés-publics.info](http://www.marchés-publics.info)

Le dossier de consultation et la publicité furent déposés sur le site [www.marchés-publics.info](http://www.marchés-publics.info) permettant le téléchargement mais aussi le dépôt des offres dématérialisées.

La date de remise des offres était fixée au 30 mai 2022.

### Déroulement de la procédure

4 entreprises ont remis une offre dans les délais

Les entreprises qui ont remis une offre dans les délais sont les suivantes : VITIDIS, SEMAC, THOUARD, TERRAVI

La commission consultative des marchés publics s'est réunie le 07 juin 2022 à 8h30 pour procéder à l'ouverture des plis. La commission a accepté tous les plis.

Aucune entreprise n'a été écartée au stade des candidatures.

Les critères et leur pondération mentionnée dans le règlement de consultation étaient les suivants :

Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 45 %

Prix des prestations : 40 %

Etendue de la garantie et modalités de mise en œuvre : 15 %

La commission consultative des marchés publics après analyse des offres propose le classement suivant

	Critère technique 45%	Critère prix 40%	Critère Garantie 15%	Note finale	Classement
SEMAC Massey Ferguson- Rousseau	45pts	32.5pts	13	90.5 Pts	1 <sup>ER</sup>
THOUARD- Lamborghini – Bonfort	35pts	40 pts	15	90 Pts	2eme
VITIDIS Same- Rousseau	35pts	36.1pts	14	85.1 PTS	3eme
TERRAVI Case – Rousseau	36pts	33pts	12	81Pts	4eme

La commission propose de retenir l'offre de la société SEMAC : (tracteur Massey FERGUSON au prix de 82 500 € HT soit 99000 € TTC et épareuse ROUSSEAU au prix de 37 000 € HT soit 44 400 € TTC). Le prix total s'élève donc à 119 500 € HT soit 143 400 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de débattre :

T SICOT demande si l'alternative consistant à faire appel à un prestataire privé a été étudié.

Il est répondu que cette alternative s'est effectivement posée il y a quelques années lorsque l'acquisition d'un nouveau matériel avait été déjà envisagée mais la proposition n'était pas apparue satisfaisante tant financièrement qu'au niveau de la qualité du service.

Après ce débat il est proposé au conseil municipal de CHERVES RICHEMONT de :

- **RETENIR** l'offre de la société SEMAC pour un montant de 143 400€ TTC
- **AUTORISER** monsieur le maire à signer les offres correspondantes
- **EFFECTUER** le virement de crédits suivants

21571-110 Matériel roulant : 130 000 € : + 14 000 €

2111-183 Réserve foncière : -14 000 €

➤ **Adopté à l'unanimité**

## **Questions diverses**

### **Ordures ménagères**

M DOBBELS demande pourquoi le conteneur d'ordures ménagères au cimetière de Richemont a été enlevé.

M GIRARDEAU explique que ce conteneur n'était pas considéré par CALITOM comme un bac de regroupement des ordures ménagères au service des riverains mais comme un bac appartement à la commune pour les déchets des cimetières. Dès lors la commune était soumise pour ce bac au paiement d'une redevance d'un montant exorbitant. La décision a donc été prise de l'enlever et de mettre en place un système de tri sélectif pour les déchets de cimetières.

### **Conteneur à verre**

T SICOT souligne que le conteneur à verre à TREPSEC entraîne d'importantes nuisances sonores ; Il demande si un déplacement à proximité de l'ABACA ne pourrait pas être envisagé.

### **Table de pique nique**

N BUJARD fait remonter la demande de familles qui sollicite la mise en place d'une 3ème table de pique-nique près de l'air de jeux sur la place du champ de foire.

### **Projet d'aménagement à Richemont**

M GIRARDEAU explique que le projet a été a nouveau déposé auprès du comité d'enfouissement de réseau. Normalement le dossier devrait être examiné favorablement à une prise en charge du cimetière jusqu'au chemin du roc.

Une réunion de concertation avec les riverains sera également programmée prochainement comme cela leur a été promis.

**Fin de réunion : 21h40**